

## **REGLES LOCALES DU GOLF DE CHEVRY**

**Hors limites** (règle 27) : zone de stockage du matériel.

**Obstructions inamovibles** (règle 24-2) :

Bornes électriques, corbeilles à papier, lave-balles, bancs, divers panneaux, indicateurs de distance, filets de protection, piquets et marques au sol.

*Il y a interférence due à une obstruction inamovible lorsqu'une balle repose dans ou sur l'obstruction ou lorsque l'obstruction interfère avec le stance du joueur ou la zone de son mouvement intentionnel. Si la balle du joueur repose sur le green, il y a également interférence si une obstruction inamovible sur le green s'interpose sur sa ligne de putt. Sinon, une interposition sur la ligne de jeu n'est pas en soi une interférence selon cette Règle.*

*Si la balle repose sur le parcours, le joueur doit relever la balle et la dropper sans pénalité à moins d'une longueur de club du point le plus proche de dégagement et pas plus près du trou que ce point.*

*Si la balle est dans un bunker, le joueur doit relever la balle et la dropper :*

- *soit sans pénalité, conformément à la clause (i) ci-dessus, sauf que le point le plus proche de dégagement doit être dans le bunker et que la balle doit être droppée dans le bunker,*
- *soit avec une pénalité d'un coup, à l'extérieur du bunker en gardant le point où elle reposait directement entre le trou et l'emplacement où la balle est droppée, sans limite de distance à laquelle la balle peut être droppée en arrière du bunker.*

*La balle peut être nettoyée lorsqu'elle est relevée selon cette règle. Si une balle n'est pas immédiatement récupérable, une autre balle peut lui être substituée.*

**Obligations de rejouer** : sans pénalité :

Toute balle qui touche un câble à haute tension.

Toute balle jouée au départ du 5 et du 14, heurtant les pylônes.

**Obstructions amovibles** (règle 24.1) :

Pierre dans les bunkers.

*Un joueur peut obtenir un dégagement sans pénalité d'une obstruction amovible de la manière suivante :*

*Si la balle ne repose pas dans ou sur l'obstruction, l'obstruction peut être enlevée. Si la balle se déplace, elle doit être replacée et il n'y a pas de pénalité, sous réserve que le déplacement de la balle soit directement imputable à l'enlèvement de l'obstruction. Autrement, la Règle 18-2a s'applique.*

*Si la balle repose dans ou sur l'obstruction, la balle peut être relevée, sans pénalité, et l'obstruction enlevée. La balle doit, sur le parcours ou dans un obstacle, être droppée, ou sur le green être placée, aussi près que possible de l'emplacement situé directement en-dessous de l'endroit où la balle reposait dans ou sur l'obstruction, mais pas plus près du trou.*

*La balle peut être nettoyée lorsqu'elle est relevée en application de cette Règle. Si une balle n'est pas immédiatement récupérable, une autre balle peut lui être substituée.*

### **Terrain en réparation (règle 25) :**

Tous les chemins menant du green au trou suivant.  
Chemin situé entre les trous 6 et 7, menant au hangar.  
Les ornières. Les massifs fleuris.

*Si la balle repose sur le parcours, le joueur doit relever la balle et la dropper sans pénalité à moins d'une longueur de club du point le plus proche de dégagement et pas plus près du trou que ce point.*

*Si la balle repose sur le green, le joueur doit relever la balle et la placer, sans pénalité, au point le plus proche de dégagement qui n'est pas dans un obstacle, ou si le dégagement total est impossible, à l'emplacement le plus proche de l'endroit où reposait la balle qui offre le maximum possible de dégagement, mais pas plus près du trou ni dans un obstacle. Le point de dégagement le plus proche ou du dégagement maximal possible peut se situer en dehors du green.*

### **Balle perdue**

*Si une balle est perdue dans un terrain en condition anormale, il faut déterminer l'emplacement où la balle a franchi en dernier les limites les plus externes du terrain en conditions anormales et, pour permettre l'application de cette Règle, la balle est considérée comme reposant à cet emplacement ; le joueur peut alors se dégager de la manière suivante :*

*sur le parcours : si la balle a franchi en dernier les limites les plus externes d'un terrain en condition anormale à un emplacement situé sur le parcours, le joueur peut substituer une autre balle sans pénalité et se dégager comme prévu à la Règle 25-1b(i).*

*(ii) dans un bunker : si la balle a franchi en dernier les limites les plus externes d'un terrain en condition anormale à un emplacement situé dans un bunker, le joueur peut substituer une autre balle sans pénalité et se dégager comme prévu à la Règle 25-1b(ii).*

*(iii) dans un obstacle d'eau (y compris un obstacle d'eau latéral) : si la balle a franchi en dernier les limites les plus externes d'un terrain en condition anormale à un emplacement situé dans un obstacle d'eau, le joueur n'a pas droit à un dégagement sans pénalité. Le joueur doit procéder selon la Règle 26-1.*

*(iv) Sur le green : si la balle a franchi en dernier les limites les plus externes d'un terrain en condition anormale à un emplacement situé sur le green, le joueur peut substituer une autre balle sans pénalité et se dégager comme prévu à la Règle 25-1b(iii).*

## 25-2. **Balle enfoncée**

*Une balle enfoncée dans son propre impact dans le sol dans toute zone tondue ras sur le parcours peut être relevée, nettoyée et droppée, sans pénalité, aussi près que possible de l'emplacement où elle reposait mais pas plus près du trou. La balle lorsqu'elle est droppée doit d'abord toucher une partie du parcours. "Zone tondue ras" désigne toute partie du terrain y compris les passages dans le rough, tondue à hauteur du fairway ou moins.*

**Zones non entretenues** des pylônes de la ligne à haute tension.  
Obligation de dropper entre les pylônes. Trous : 5, 6, 7, 14,15, et 16.

**Non respect des règles locales : 2 points de pénalité.**

**Les piquets** de 135 mètres situés sur le bord de fairway et **les indicateurs de distances** situés au milieu du fairway sont mesurés à partir de l'entrée de green.

**Blanc** : 180 m. **Jaune** : 135 m. **Bleu** : 100 m. **Rouge** : 50 m.

### **SYNTHESE REGLES LOCALES**

#### **PARTIES INEGRANTES DU PARCOURS**

Filets de protection : si drop, un point de pénalité.

#### **OBLIGATION DE REJOUER** : sans pénalité

Toute balle qui touche un câble à haute tension.

Toute balle jouée au départ du 5 et du 14, heurtant les pylônes.

#### **TERRAIN EN REPARATION**

Zone non entretenue uniquement à l'intérieur des pylônes

**Les piquets de 135 mètres** situés sur le bord de fairway et **les indicateurs de distances** situés au milieu du fairway sont mesurés à partir de **l'entrée de green**.

**Blanc** : 180 m   **Jaune** : 135 m   **Bleu** : 100 m   **Rouge** : 50 m